



©CESER Occitanie

LE CESER OCCITANIE ET L'ANALYSE BUDGÉTAIRE : COMPARAISONS INTERRÉGIONALES ET PRÉCONISATIONS

Éditorial du Président

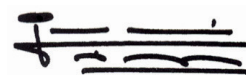
Un rôle renforcé pour le CESER dans l'élaboration des budgets

Dans un contexte budgétaire exigeant, la Commission Finances du CESER Occitanie a souhaité interroger ses pratiques et celles de ses homologues autres CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer, afin d'identifier des leviers d'amélioration possibles pour mieux accompagner les décisions publiques.

L'analyse du CESER a mis en lumière que la majorité des CESER disposent d'une commission dédiée aux finances mais avec des pratiques de travail qui demeurent très variables ; pour exemple, les délais pour recevoir les documents budgétaires sont plus ou moins courts, l'accès aux comptes des agences régionales reste souvent limité, et les budgets spécialisés comme le budget vert ou genré, lorsqu'ils existent, peuvent souffrir d'un manque d'exposition. Toutefois, la montée en expertise globale des CESER de France sur les questions budgétaires est indéniable, et leurs avis sont pris en compte dans la durée.

Au vu des éléments recueillis, aujourd'hui nous souhaitons que le CESER Occitanie soit associé en amont des processus budgétaires que sont le Compte administratif et les Décisions modificatives pour rendre un avis avant leur approbation par le Conseil régional, et demandons la création d'une instance partenariale d'évaluation des politiques publiques régionales pilotée par la Région et associant le CESER. En effet, l'évaluation est un enjeu central pour garantir que les fonds alloués sont utilisés de manière efficace et adaptée aux besoins du territoire. À l'heure où ces évaluations prennent une importance croissante, une collaboration plus régulière permettrait d'enrichir les décisions et de mieux servir l'intérêt commun.

En capitalisant sur ces enseignements et en innovant dans nos méthodes, nous pouvons renforcer la transparence, l'efficacité et l'impact de nos avis. À une époque où la démocratie reste fragile, il est crucial de maintenir notre engagement et le dialogue sur le territoire régional et pour ses habitants, tout en valorisant nos travaux.



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Karen SERRES
Présidente de la Commission
Finances - Politiques
contractuelles - Fonds européens
- Suivi et Évaluation des politiques
publiques



Hubert FAURE
Rapporteur

Synthèse de l'Avis adopté à l'unanimité le 16 décembre 2025 et préparé par la Commission
Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques

Contexte et méthodologie de cette analyse comparative

Au moment où les territoires affrontent des transitions majeures – économiques, sociales, écologiques –, le CESER Occitanie a plus que jamais la responsabilité d'apporter une expertise citoyenne, rigoureuse et indépendante. C'est dans cet esprit qu'a été engagée une analyse comparative ambitieuse de son fonctionnement, plus précisément des méthodes de travail de sa Commission des Finances en charge entre autres de rendre des Avis sur les rapports budgétaires et financiers de la collectivité régionale, avec celui d'autres CESER.

L'objectif était clair : mieux comprendre pour mieux agir. Comprendre ses propres pratiques, les comparer à celles d'autres CESER, et identifier les leviers qui permettront de renforcer encore la qualité, la lisibilité et l'influence des travaux du CESER Occitanie.

L'analyse menée a reposé sur :

- **un état des lieux** des procédures existantes, des acteurs impliqués et des méthodes de travail de la Commission des Finances du CESER Occitanie dans le cadre du processus budgétaire du Conseil régional ;
- et **un comparatif avec les pratiques d'autres CESER ou Conseils équivalents de France métropolitaine et d'Outre-mer**, afin de déterminer les points de convergences/divergences et les opportunités d'amélioration possibles.

• **Les 23 CESER ou Conseils équivalents ont été consultés sur la base du volontariat et selon deux approches :**

- 1- l'organisation d'auditions ;
- 2- la diffusion d'un questionnaire en ligne à compléter.

Les résultats :

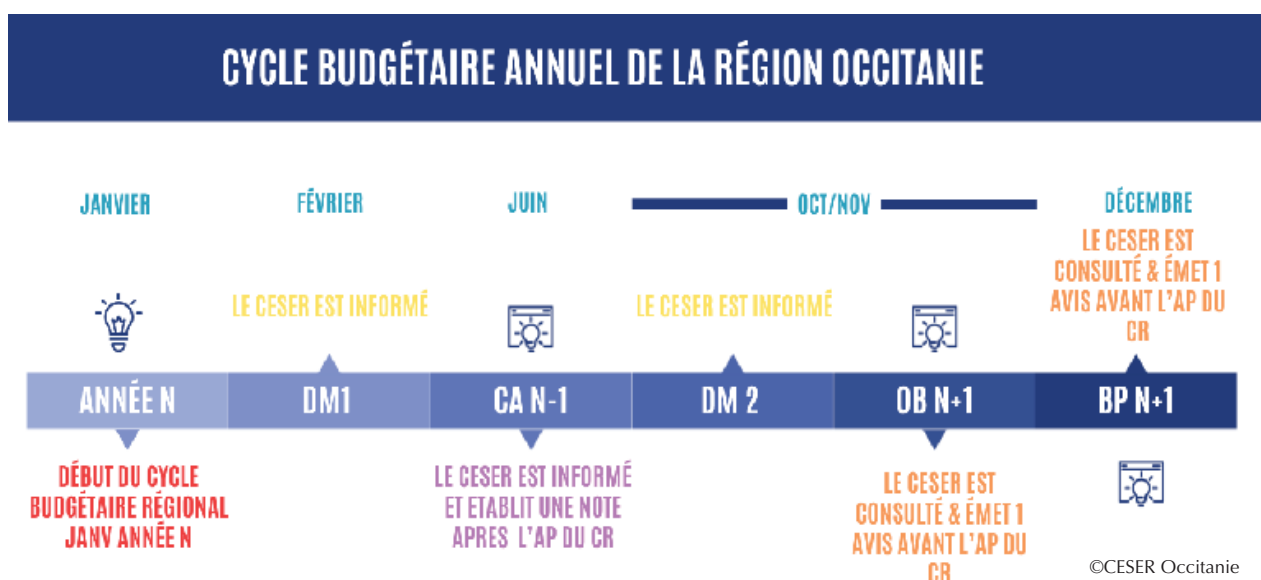


5 CESER ont répondu favorablement à la proposition d'auditions : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, La Réunion, Normandie.



14 réponses au questionnaire ont été enregistrées, constituant un échantillon représentatif pour la conduite de l'étude : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, La Réunion, Mayotte, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Polynésie française, Région Sud, Saint-Martin.

Rappel du cycle budgétaire du CESER Occitanie



Un constat partagé à l'échelle nationale

Les principaux enseignements issus de cette analyse sont les suivants : d'une part, la plupart des CESER disposent désormais d'une commission dédiée aux finances, signe d'une montée en expertise et d'une volonté de structurer l'analyse budgétaire ; d'autre part, plusieurs défis persistent :

- une **lisibilité insuffisante des documents budgétaires transmis par les Conseils régionaux** ;
- une **difficulté d'accès aux données financières des agences régionales** ;
- une **faible diffusion des budgets spécialisés**, qu'il s'agisse du budget vert ou du budget sensible au genre ;
- une **insuffisante valorisation des Avis** au sein du débat public ;
- enfin, une demande croissante en faveur d'une **culture d'évaluation des politiques publiques**, encore trop peu développée.

Quelques chiffres-clés issus du questionnaire et des auditions

- **12** CESER sur **15** disposent d'une commission des finances ou équivalent.
- **9** CESER figurent dans le délai moyen de transmission des documents par le Conseil régional (12 jours ouvrés), **3** bénéficient d'un délai entre 12 et 15 jours ouvrés, et seulement **1**, d'un délai de plus de 15 jours ouvrés (CESER Centre-Val de Loire).
- Sur **13** CESER ayant répondu que le Conseil régional dispose d'agences spécialisées, **8** ont déclaré ne pas disposer des comptes annuels consultables de façon explicite.
- **11** CESER sur **15** ont déclaré que leur Conseil régional n'élabore pas de budget sensible au genre ou équivalent.
- **12** CESER sur **15** estiment que les Avis du CESER ont une influence sur les orientations des politiques publiques régionales.



Source : CESER de France

Ces constats mettent en lumière un enjeu majeur : pour être entendus, pour peser réellement sur les orientations publiques, les CESER doivent disposer d'informations qui soient compréhensibles, fiables et complètes, mais également renforcer leur capacité collective à en tirer des analyses stratégiques. Par ailleurs, le rôle des CESER dans la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales doit être pleinement reconnu et mobilisé par les Conseils régionaux, l'évaluation étant un véritable outil de débat et de décision.

Les préconisations majeures pour le CESER Occitanie

1. Renforcer la compréhension et la transparence budgétaire

- Inclure le CESER Occitanie dans les **processus budgétaires des DM (Décisions modificatives) et du CA (Compte administratif)**, avec la formulation d'un Avis avant l'Assemblée plénière du Conseil régional ;
- Encourager le Conseil régional à produire **des versions analysables** du budget et du Compte administratif ;
- Disposer d'une **note d'information** sur les interventions financières du CR Conseil régional auprès de ses agences.

2. Approfondir et améliorer l'analyse qualitative et stratégique avec le Conseil régional

- Mettre à disposition des **budgets spécifiques**, tels que le budget vert et le budget sensible au genre ;
- Pouvoir analyser **l'impact budgétaire** des financements régionaux auprès des agences.

3. Renforcer le dialogue institutionnel et la co-construction avec le Conseil régional

- Obtenir un retour formalisé de la Région sur la prise en compte des **recommandations** du CESER (réponse écrite, réunion annuelle) ;
- Augmenter les délais actuels a minima à **14 jours ouvrés** avant l'Assemblée plénière du Conseil régional ;
- Voter l'Avis du CESER **au moins 3 jours ouvrés** avant l'Assemblée plénière du Conseil régional ;
- **Inviter officiellement le/la président/e de la commission des finances** à assister à la tenue de l'Assemblée plénière du Conseil régional où sera présenté l'Avis budgétaire.

4. Améliorer la communication et la visibilité externe, et informer davantage

- **Moderniser la communication** budgétaire par la production de capsules vidéo, de supports photos, plus de présence sur les réseaux sociaux ;
- **Valoriser les impacts concrets** des préconisations du CESER dans la communication publique.

5. Développer une culture d'évaluation et d'innovation

- **Mettre en œuvre une évaluation à N+2** des préconisations de cet Avis ; systématiser ce suivi pour toutes les préconisations du CESER ;
- Créer **une instance partenariale d'évaluation** des politiques publiques pilotée par le Conseil régional et à laquelle le CESER serait associé ;
- Poursuivre **l'acculturation du CESER** à l'évaluation des politiques publiques.



CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Valérie BILLAUD ■ valerie.billaud@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 90

Secrétariat : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ +33 5 62 26 94 82